

**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**
*Délégation pour l'action extérieure des
collectivités territoriales*

Paris, le 7 mai 2020

COMMUNIQUÉ

La coopération décentralisée face à la crise du COVID-19

Les collectivités territoriales françaises, mobilisées dans leurs compétences respectives pour faire face à la crise sur leur territoire, n'oublient pas les relations d'amitié et de solidarité qu'elles ont nouées avec des collectivités territoriales dans des pays étrangers confrontés à des difficultés similaires. Le caractère mondial de la crise, ainsi que ses implications non seulement sanitaires mais aussi économiques et sociales mettent en évidence la nécessité de la coopération internationale pour la surmonter.

De nombreuses initiatives de réseaux nationaux et mondiaux de collectivités territoriales ont été mises en place pour développer le partage d'informations, mettre en œuvre des actions d'urgence et réfléchir à des coopérations pour accompagner la sortie de crise. De son côté, le MEAE met ses outils à disposition des collectivités territoriales et les adapte pour répondre aux nécessités du moment.

1. Les collectivités territoriales françaises souhaitant contribuer financièrement à l'aide d'urgence aux victimes de la pandémie à travers le monde, mise en œuvre par la Centre de crise et de soutien peuvent le faire via le [FACECO \(fonds d'action extérieure des collectivités territoriales\)](#).

2. Les collectivités territoriales françaises ayant des **projets en cours, soutenus par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)**, et qui souhaiteraient **réorienter certaines actions ou certains fonds vers de l'aide d'urgence à leurs partenaires dans le domaine de la santé**, pourront le faire, après avoir –selon la pratique habituelle en cas de changement d'attribution de fonds publics- demandé formellement l'accord de la DAECT.

3. Le déroulement des appels à projets de la DAECT se poursuit comme prévu ; des comités de sélections pour les AAP biennal 2020-2021, Jeunesse VI, franco-marocain, déjà clôturés, se tiennent en avril et mai et les résultats en seront communiqués en temps voulu.

4. La **possibilité de déposer de nouveaux projets concernant la santé, l'alimentation ou le développement économique local** sera ouverte aux collectivités territoriales françaises **de tous niveaux** jusqu'au **31 juillet**. Cette extension concerne [l'appel à projet biennal 2020-2021](#). Les appels à projets bilatéraux feront aussi l'objet d'une extension sous réserve de l'acceptation des partenaires étrangers concernés.

5. Une **session spéciale de la commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)** sera organisée début juillet sur le thème de l'adaptation de la coopération décentralisée à la lutte contre le COVID 19 et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales.

Contact :

Secrétariat de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
Tél : 01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr



Suivez l'actualité de la coopération décentralisée sur [@CNCD_fr](#)